

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vendredi 31 mai 2024

Élections européennes du 9 juin 2024

Pour une Europe pleinement engagée en faveur de l'industrie touristique !

A l'approche des élections européennes du 9 juin 2024, la CAT réitère son attachement profond à l'Europe, premier continent touristique au Monde, et entend accentuer son action pour faire de l'Union européenne un véritable levier de croissance et de compétitivité pour l'ensemble des acteurs de l'industrie touristique.

Dans un contexte géopolitique anxiogène et tandis que les grandes destinations mondiales s'organisent et musclent leurs ambitions touristiques, **quel rôle doit jouer l'Europe ?** Que propose l'Europe pour **rester dans la course de la compétition touristique internationale ?**

A l'approche des élections européennes, les membres de la CAT, qui représentent 70 000 entreprises et près d'1 million de salariés, ont fait part aux candidats de leurs ambitions pour une **Europe pleinement engagée en faveur de l'industrie du tourisme et du voyage.**

Libre circulation des personnes, monnaie unique, harmonisation des normes en faveur des consommateurs et de nos entreprises, voyages à forfait, régulation des plateformes numériques et de l'économie collaborative (DSA, DMA, STR). Autant d'exemples qui prouvent à quel point **l'Union européenne est devenue en quelques décennies décisive pour le secteur.**

Les deux tiers des 90 millions de touristes internationaux ayant visité la France en 2019 étaient des Européens. Ce constat en dit beaucoup sur **l'importance fondamentale du tourisme dans le vivre ensemble européen**, sans parler de l'opportunité puissante que représente le secteur pour diffuser **les valeurs et l'image positive** de l'Europe dans le monde.

L'Union européenne, par la diversité de ses territoires, son histoire, son patrimoine, sa stabilité, par ses richesses culturelles et ses politiques, participe de l'essor du tourisme (**10% du PIB européen**, source : *European Union Tourism Trends*, OMT) et donc de la croissance de nos entreprises.

Si les traités européens ne font pas du tourisme une compétence directe de l'Union européenne, celle-ci se positionne de plus en plus comme une **institution porteuse de réglementations** visant à mieux réguler l'économie numérique et collaborative et à protéger les clientèles touristiques.

Elle est également à l'initiative de **nombreuses normes en matière de développement durable et de transition énergétique** : affichage environnemental en ligne, packaging alimentaire, CSRD, etc.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans ce contexte et eu égard à ces évolutions, la CAT, dans la continuité de son [« New Deal en faveur d'une croissance forte et durable de l'industrie touristique »](#), souhaite que l'Europe devienne un véritable levier de croissance de l'industrie du tourisme, du voyage et de l'événementiel.

Une telle orientation est d'autant plus cruciale que les initiatives communautaires ne sont pas toujours pleinement favorables à la compétitivité de nos entreprises comme l'illustrent par exemple le **projet de révision de la directive voyages à forfait**, le **règlement européen relatif aux emballages et déchets d'emballage** ou encore les **conditions de mise en œuvre du *Digital Markets Act* (DMA)**.

Ces effets indésirables s'expliquent par une **incompréhension au plus haut niveau de nos modèles économiques** et ce, en dépit du remarquable travail réalisé par les organisations professionnelles faitières européennes que sont notamment l'**HOTREC** et l'**ECTAA**.

Dans la perspective des élections du 9 juin, la CAT appelle donc les futurs députés européens à **structurer une réflexion et une coordination plus forte du tourisme à l'échelle européenne** :

1. en recommandant la nomination d'un **commissaire européen dédié exclusivement au tourisme**, en charge de porter une politique en faveur de la compétitivité, de la durabilité et de la qualité du secteur ;
2. en proposant aux membres de l'UE d'organiser une fois par an un Conseil de l'Union réunissant les **ministres du tourisme des États membres** ;
3. en favorisant la création d'une ligne budgétaire dédiée au tourisme afin d'autonomiser les nombreuses PME et micro-entreprises actives dans le secteur et de les aider à **réussir leur transition numérique et écologique**.

Cette nouvelle organisation doit permettre :

4. de **repositionner l'Union européenne comme partenaire stratégique de l'industrie du tourisme et du voyage** et non comme simple régulateur, plus enclin à produire de la norme qu'à simplifier la vie de nos entreprises ;
5. de favoriser la mise en œuvre de réglementations **dans des conditions juridiques et opérationnelles qui prennent en compte les équilibres fondamentaux de nos modèles économiques** (DMA, directive voyages à forfait, etc. ...).

A cet égard, la CAT, dans la droite ligne de ces positions précédentes, réitère [ses demandes concernant les conditions de mise en œuvre du DMA](#) et fait notamment siennes :

- la [déclaration du 25 avril 2024 sur le projet de révision de la directive voyages à forfait](#), portée notamment par l'**ECTAA** et l'**HOTREC** ;
- les [positions exprimées dans le manifeste de l'HOTREC](#) en faveur de **l'emploi dans le tourisme**, d'un **paysage numérique équitable** et d'un **tourisme plus durable et responsable**.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Afin d'optimiser ses actions pour une **Europe pleinement engagée en faveur de l'industrie du tourisme et du voyage**, elle amplifiera dans les prochains mois **ses échanges et travaux avec les organisations représentatives du secteur au plan européen et international**.



Qui sommes-nous ?

La Confédération des Acteurs du Tourisme (CAT) est l'unique organisation interprofessionnelle réunissant l'ensemble des acteurs de l'industrie touristique. Composée de 20 fédérations ou organisations professionnelles représentant près de 1 million de salariés et 70 000 entreprises, elle vise à rassembler et représenter de manière unifiée les professionnels de l'industrie du tourisme. Pour en savoir plus : www.acteursdutourisme.fr